



Vos questions et réclamations

Nos réponses

FINANCEMENT

Question : je souhaite faire financer ma formation certifiante cursus 1 ou cursus 2 par mes droits CPF. Comment procéder ?

Réponse Epsilon à l'école : nos formations certifiantes sont inscrites au RSCH (Répertoire Spécifique des Certifications et Habilitations) ce qui permet un financement par votre CPF si vous avez des droits et remplissez les prérequis (voir "Prérequis" sur le programme détaillé). La demande de financement CPF se fait directement sur votre compte en ligne. Le référencement officiel est le suivant :

RS 6854 (anciennement cursus 1) « Accompagner et soutenir sur le plan scolaire des enfants à besoin particulier de la maternelle au CP »

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6854/>

Certificateur : Epsilon à l'école

Date d'enregistrement : 31/10/2024

RS 6856 (anciennement cursus 2) « Accompagner et soutenir sur le plan scolaire des enfants à besoin particulier du CE1 au CM2 »

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6856/>

Certificateur : Epsilon à l'école

Date d'enregistrement : 31/10/2024

RS7180 Préparer l'entrée à l'école d'un enfant avec autisme ou autres TND (Troubles du Neuro-Développement)

Certificateur Epsilon à l'école

Date d'enregistrement : 23/05/2025

RS 7447 Soutenir et accompagner les parents d'enfant avec troubles neuro-développementaux



Certificateur Epsilon à l'école

Date d'enregistrement 18-12-2025

RS 7640 Superviser des professionnels, parents et dispositifs dans le cadre du développement de l'école inclusive

Certificateur Epsilon à l'école

Date d'enregistrement 26-06-2026

Si vous financez la formation avec le CPF, passer la certification est obligatoire, car le CPF ne finance que les formations certifiantes ou diplômantes.

Si vous ne souhaitez pas passer la certification, il convient d'opter pour un autre mode de financement (personnel, OPCO, employeur).

Reste à charge avec le CPF :

La participation financière obligatoire (le « reste à charge ») est due par le titulaire du CPF lors de son inscription, selon les règles propres au CPF. Ce reste à charge peut ensuite être pris en charge ou remboursé par certains tiers, notamment :

- l'employeur : il peut rembourser le reste à charge au salarié. Il n'y est pas obligé.
- l'OPCO : cette participation peut être remboursée par l'OPCO si celui-ci le prévoit (le stagiaire se renseigne auprès de son OPCO)

Un organisme de formation n'a pas le droit de rembourser le reste à charge.

Question : je souhaite faire financer ma formation cursus 1 ou cursus 2 par mes droits CPF. Mais étant fonctionnaire, je n'ai pas accès à mon CPF. Comment faire ?

Réponse Epsilon à l'école : Les fonctionnaires doivent faire une demande auprès de leur employeur pour pouvoir bénéficier de leurs droits CPF. Pour cela, un devis et le programme détaillés sont souvent demandés par l'employeur afin d'étudier votre demande. Les délais étant souvent longs pour obtenir une réponse, il est souhaitable de vous y prendre plusieurs mois à l'avance.

Question : je souhaite faire financer ma formation cursus 1 ou cursus 2 par mes droits CPF. Je suis enseignant. Comment faire ?

Réponse Epsilon à l'école : Les enseignants doivent procéder comme indiqué dans la question précédente. Voici quelques informations complémentaires :

- Le CPF est ouvert aux titulaires et contractuels ayant au moins 3 ans d'ancienneté de service



- La demande doit être déposée 120 jours minimum avant le début du stage et la réponse doit être faite à l'agent dans les 30 jours
- Les rejets par l'employeur doivent être justifiés
- Les financements ne sont octroyés que « dans la limite des crédits prévus à cet effet » (donc possibilité d'accord avec financement très partiel par exemple)

Dans les faits, les services compétents sont le rectorat pour le second degré et l'inspection académique pour le premier degré (services RH).

Question : Ma formation cursus 1 ou cursus 2 est partiellement financée par mon CPF. Etant un professionnel libéral cotisant auprès du FIF PL, cet OPCO peut-il financer le reste à charge ?

Réponse Epsilon à l'école : sur leur site internet, le FIF PL rappelle qu'il ne complète pas les financements CPF. Nos formations certifiantes peuvent être financées par le CPF OU par le FIF PL, mais pas les deux cumulés. Nos autres formations (non certifiantes), peuvent être financées par le FIF PL si vous êtes un professionnel libéral qui cotise auprès de cet OPCO. Il convient de vérifier vos droits auprès d'eux.

SUPPORTS DE FORMATION

Question : Impression des supports de cours – Trop de supports à imprimer pour les cursus certifiants (CURSUS 1 et 2) – lourdeur et coût

Réponse Epsilon à l'école : les supports de formation sont envoyés par Epsilon à l'Ecole aux stagiaires par des liens avec notre logiciel de formation DIGIFORMA. Ces documents sont à télécharger, mais pas à imprimer. Surtout pas les dossiers outils et annexes (livrets) qui sont des aides ultérieures pour le travail pratique du stagiaire. N'imprimer si besoin que le support de la semaine de cours. L'idéal est de suivre sur son ordinateur ou tablette en direct.

CERTIFICATION

Question : Je voudrais recevoir mon QVP (certification théorique) passé à la suite des deux semaines de formation.

Réponse Epsilon à l'école : Nous ne partageons pas les QVP de l'examen, ils ont un objectif d'évaluation et non de formation. L'objectif en effet n'est pas de valider votre capacité à retenir par cœur des réponses à des questions théoriques mais de valider votre capacité à utiliser les termes et concepts techniques enseignés dans différents contextes. Pour vous entraîner, vous pouvez utiliser les quizz étudiés au cours de la formation.



Cependant, un retour est fait personnellement avec chaque stagiaire sur le QVP lors de l'entretien final de la certification par visioconférence, après examen des dossiers et vidéos présentant la mise en œuvre des gestes professionnels sur le terrain.

Question : Je n'ai pas validé le niveau que je visais lors de ma certification. Y a t-il une solution ?

Réponse Epsilon à l'école : Si vous n'avez pas validé le QVP, ou pas validé le niveau souhaité (par exemple validé le CETECH mais pas le CEPRO), vous pouvez repasser le QVP ultérieurement, en ligne. Il faut nous contacter par mail. Nous vous indiquerons les modalités. Il convient en attendant de reprendre les supports de cours car tous les types de questions du QVP ont été vus pendant le cursus de formation. Vous pouvez aussi demander un suivi par un superviseur.

Question : Quelles différences entre le CETECH et le CEPRO sur le terrain ?

Réponse Epsilon à l'école : Le niveau CETECH (technicien) certifie des séances de soutien scolaire efficace et adapté. Le niveau CEPRO (assistant) certifie en plus une autonomie dans la rédaction des programmes et une maîtrise du vocabulaire ABA et scolaire lors des échanges avec d'autres professionnels.

Question : Quelles différences entre les certifications CETECH et le CEPRO auprès de France Compétences ?

La formation du cursus 1 prépare au passage des certifications CETECH 1 (reconnue par France Compétences) et CEPRO 1 (qui est interne à Epsilon).

Idem pour la formation du cursus 2 : elle prépare au passage des certifications CETECH 2 (reconnue par France Compétences) et CEPRO 2 (interne à Epsilon).

Question : Pour être compétent, quel nombre d'heures de pratique doit-on faire environ ?

Réponse Epsilon à l'école : Le nombre d'heures que nous conseillons est donné à titre indicatif car il est à adapter en fonction des expériences de chaque professionnel.

Si une personne n'a aucune expérience, nous lui conseillons plutôt environ 180 heures au total et de prendre quelques heures de supervision si besoin.

Question : Il faut compter environ un mois de suivi auprès de l'enfant afin de recueillir des données. S'agit-il de le voir plusieurs fois dans la semaine ou bien 1h hebdomadaire suffit-elle ?

Réponse Epsilon à l'école : Un enfant avec TSA et des difficultés d'apprentissage importantes progresse s'il travaille tous les jours. Si une intervenante scolaire intervient une seule fois par semaine, des personnes relais (parents / AESH / grand-parents / frères / sœurs / voisins) impliquées peuvent prendre le relais.

Pour certains DYS ou qui présentent des difficultés d'apprentissage plus modérées, une intervention par semaine peut être suffisante. Dans ce cas, la mesure par probe à froid (présentée en formation) n'est pas pertinente. Il est préférable de passer



- à des mesures sur des essais massés (entre 5 et 10) avec si possible des exemples variés et de faire 3 séries pour un comportement pendant la séance de travail. Le score des trois séries doit être au-dessus de 90 %. Cette façon de mesurer est plus technique.
- d'utiliser un cahier de réactivation ou une boîte de Leïtner

Si besoin, ne pas hésiter à solliciter des consultations avec les CESUP du réseau.

Pour la certification, il est possible de présenter un jeu de rôle au niveau de la vidéo et il est aussi possible de créer des données types. (Notez cependant qu'en cas de jeu de rôle dans ce cas, vous ne pourrez obtenir qu'un niveau CETECH)

Question : Peut-on être certifié uniquement avec le cursus 1 ou faut-il obligatoirement passer aussi le cursus 2 ?

Réponse Epsilon à l'école : Depuis 2022, les certifications pour les cursus 1 et cursus 2 sont indépendantes, France Compétences les reconnaît chacune. Il n'est donc plus nécessaire de passer les deux certifications. Cependant, pour votre pratique, il reste conseillé d'être certifié sur les deux niveaux et de commencer par le cursus1 qui apporte les bases en ABA, indispensables pour suivre le cursus2.

Question : Comment trouver un enfant à suivre dans le cadre de ma certification pratique?

Réponse Epsilon à l'école : Si vous êtes parent d'un enfant avec TSA identifié, et qu'il est dans le niveau concerné par le cursus que vous suivez, vous pouvez travailler avec lui pour valider le niveau cetech. Vous pouvez aussi essayer de vous rapprocher d'une association locale. Ou aller dans une école ou institution près de chez vous pour demander à un enseignant du niveau concerné par le cursus suivi s'il a des élèves à besoins particuliers. Enfin, il est possible de demander à un adulte ou adolescent de jouer un jeu de rôle; dans ce cas, cela permet de prétendre à la certification cetech, pas cepro. Pour prétendre au niveau cepro, il est nécessaire de suivre un enfant du niveau concerné, avec TSA identifié, mais cela ne peut pas être son propre enfant.

Question : Puis-je intervenir directement à l'école si parents et enseignants sont d'accord ?

Réponse Epsilon à l'école : Une convention est à mettre en place directement entre vous et l'école. L'Education Nationale peut se montrer réticente pour des professionnels non diplômés ou non certifiés. Il peut être plus facile d'envisager une intervention à domicile ou en association.

Question : L'enfant suivi doit-il être porteur d'un trouble identifié (tsa, dys, tdah ...) ou un élève en échec scolaire et avec difficultés d'apprentissages sans troubles diagnostiqués peut-il entrer dans le champ de la vidéo à produire?

Réponse Epsilon à l'école : Cette option est possible mais les difficultés de l'enfant doivent être parfaitement décrites. Les enfants qui apprennent dans leur environnement naturel par



modeling, façonnement, équivalence et les règles, n'ont pas besoin des adaptations présentées pendant la formation. Il n'est donc pas pertinent de réaliser une vidéo avec des profils sans difficultés d'apprentissage.

Question : Est-il possible de faire la vidéo avec mon enfant qui a un TSA ou bien est-il préférable de les faire avec un enfant que je ne connais pas (ou peu) ?

Réponse Epsilon à l'école : Un parent peut choisir son enfant avec TSA et qui relève du niveau scolaire du cursus suivi. Vous pouvez aussi faire appel à un adulte qui jouera un jeu de rôle. Dans ces deux cas, la certification CETECH peut être obtenue. La certification CEPRO nécessite de suivre un enfant avec TSA, du niveau scolaire concerné, n'étant pas son propre enfant..

Question : Combien de temps doit durer la vidéo ?

Réponse Epsilon à l'école : La vidéo dure 5 minutes en moyenne, sans coupure ni montage. Vous devez être visible en entier sur la vidéo, ainsi que l'enfant.

Question : nous avons du mal à définir ce que l'on doit indiquer dans la case «probes décrits » qui nous semble similaire à cibles d'apprentissages ?

Réponse Epsilon à l'école : C'est parfois le cas. Les cibles d'apprentissages sont en lien avec la progression pédagogique suivie. Les probes décrivent les comportements qui témoignent de l'acquisition. Par exemple, le probe peut expliquer comment est validé l'acquisition d'un phonème pour un enfant et les cibles d'apprentissages peuvent référencer tous les phonèmes travaillés.

Question : Pour les cases CV et motivation, peuvent-elles faire moins de 300 mots ?

Réponse Epsilon à l'école : Les étapes importantes de vos études, de votre expérience professionnelle ou associative sont à référencer.

Question : Dans le dossier pratique, nous sont demandés les "Critères de progression (acquisition et généralisation et de révision)". Je sais ce que sont les critères de révision et d'acquisition. Mais je n'ai pas compris ce qu'est le critère de généralisation.

Réponse Epsilon à l'école : Pour valider la généralisation, il convient de préciser le nombre d'observations à réaliser au cours desquelles il sera constaté que l'enfant utilise les compétences acquises sans aide et sans enseignement dans de nouveaux contextes.

Question : Quelles sont les compétences qu'il faut valider pour accéder aux certifications RS6854 et RS6856 Epsilon à l'école ?



Réponse Epsilon à l'école : Pour accéder avec succès à nos certifications en soutien et accompagnement scolaire auprès des enfants à besoin particuliers, il faut valider les compétences suivantes :

- C.1. Connaissances approfondies des TSA (Troubles Spécifiques des Apprentissages) et TND (Troubles Neuro Développementaux) chez des enfants de niveau scolaire compris entre PS et CP ou CM2, afin d'adapter les procédures d'enseignement aux spécificités de chaque enfant.
- C.2. Mise en place des méthodes de suivi individualisé de l'enfant en fonction des ressources humaines et temporelles afin de favoriser l'acquisition réelle de compétences socialement significatives.
- C.3. Organisation des plans de séance équilibrés pour développer et maintenir le sentiment de compétence de l'enfant en élaborant un planning d'activité couvrant la durée de la séance de soutien et d'accompagnement scolaire
- C.4. Mise en pratique des procédures d'enseignement basées sur la preuve en fonction des forces et des faiblesses de l'enfant afin d'atteindre l'objectif scolaire visé.
- C.5. Enseignement des connaissances et des compétences académiques en utilisant le matériel pédagogique Montessori et des outils complémentaires spécifiques au niveau scolaire allant de la PS au CP ou au CM2
- C.6 Mise en place à l'école ou à la maison des adaptations pédagogiques pour permettre à l'enfant de suivre son groupe classe et de participer aux activités proposées à l'école en accord avec le projet de classe de l'enseignant et l'équipe de soutien et en utilisant les principes du priming.

Question : Est-il obligatoire que l'on me voit durant les 5 minutes d'enregistrement ? Sur les essais réalisés, on me voit en partie, toutes les guidances, procédures d'enseignement sont entièrement visibles évidemment mais le recul du téléphone ne me permet pas forcément d'avoir l'enfant et moi-même en entier. Est-ce un problème?

Réponse Epsilon à l'école : dans la mesure où toutes les guidances, procédures d'enseignement sont entièrement visibles, la vidéo devrait convenir.

Question : Lors de ma formation CURSUS 1, on nous a remis un document parmi les outils intitulé "Déclaration de Pratiques Professionnelles – Intervenant en soutien scolaire spécifique certifiée Epsilon à l'École". A-t-on le droit d'utiliser ce document pour intervenir dans une famille sachant que je ne suis pas encore certifiée mais en cours, en rayant bien sûr les mentions adéquates et en le précisant ?

Réponse Epsilon à l'école : Vous pouvez vous inspirer de cette déclaration pour créer votre



outil. Par contre, pour faire référence au réseau Epsilon à l'École, il est nécessaire d'être certifié.

Question : Pour valider la certification pratique, est-il possible de rédiger un programme lié à l'autonomie de l'enfant, ou faut-il se centrer seulement sur des programmes scolaires ?

Réponse Epsilon à l'école : Il est possible de faire un programme sur la vie quotidienne en visant un travail au niveau du regard ou de la motricité pour mieux préparer l'enfant à la lecture et l'écriture.

Question : Peut-on proposer un programme et une vidéo d'un enfant scolarisé en classe de cinquième sachant que le programme portera sur des bases de cycle 2 non acquises (pour la certification pratique du cursus 2) ?

Réponse Epsilon à l'école : oui, c'est le programme sur lequel travaille l'élève qui est important, pas la classe dans laquelle il est scolarisé. Le programme doit être celui du niveau scolaire correspondant aux cycles 2 ou 3 de l'Education nationale (CE1 à CM2).

Question : comment procéder si les parents sont d'accord pour un programme avec leur enfant mais pas pour la vidéo où l'on voit leur enfant ?

Réponse Epsilon à l'école : Bien leur expliquer que la vidéo ne sera visionnée que dans le cadre de l'obtention de votre certification et sera ensuite supprimée. Si ce rappel ne les rassure pas, il vous faudra trouver un autre enfant. D'où la nécessité de vérifier en amont l'accord des parents, y compris sur la partie vidéo.

La vidéo est nécessaire car nous avons besoin de voir les réactions de l'enfant afin de valider les ajustements dans les stratégies pédagogiques mises en œuvre.

Question : la vidéo à réaliser pour le dossier pratique doit-elle impérativement faire apparaître le visage ?

Réponse Epsilon à l'école : oui c'est nécessaire, afin de bien visualiser les réactions de l'enfant et l'adaptation de l'intervenant.

Question : Concernant le document à compléter pour la certification pratique : il est noté que la partie où l'on doit présenter l'élève doit comporter 30 à 50 mots. En rédigeant la présentation de l'enfant, j'en suis à 150 mots environ car sa situation est complexe. Suis-je autorisée à dépasser les 50 mots ?

Réponse Epsilon à l'école : Les nombres de mots sont donnés à titre indicatif et pour permettre aux candidats de pointer l'essentiel. Si vous estimez être dans une situation



particulière et que tous les éléments transmis sont nécessaires pour comprendre la rédaction du programme et la vidéo, vous pouvez sur cette partie écrire davantage.

Question : Comment se déroule le QVP ?

Réponse Epsilon à l'école : Le QVP ou Questionnaire à Visée Professionnelle permet de valider la partie théorique de la certification. Il a lieu le dernier jour de la formation. Les participants doivent être présents ou connectés 30 mn avant l'heure prévue car la formatrice doit vérifier les pièces d'identité de chacun.

Selon la certification, le QVP compte entre 20 et 50 questions au format QCM.

Le temps pour répondre est limité.

Pendant le passage du QVP, la caméra du stagiaire doit rester allumée et le stagiaire n'échanger avec personne. Le téléphone doit être hors de portée de main. L'utilisation de l'IA est formellement interdite.

Une fois le questionnaire démarré, il n'est plus possible d'arrêter le compte à rebours et le candidat doit aller au bout du questionnaire et le valider. Tout est précisé lors de la connexion.

Voir le document sur le "Règlement de la certification" (page [Certification scolaire](#))

Question : Pour le dossier pratique des certifications RS6854 et RS6856, combien de vidéos et programmes doit-on renvoyer ?

Réponse Epsilon à l'école : depuis la réforme de France Compétences pour la certification de nos cursus, depuis janvier 2022, une seule vidéo et un seul programme sont à rendre, aussi bien pour valider le niveau CETECH que le niveau CEPRO

La vidéo doit mettre en œuvre une ou des procédures d'enseignement avec du matériel pédagogique.

Question : Pour la pratique des certifications RS6854 et RS6856, pour les candidats ne pratiquant pas déjà avec des enfants, et n'étant pas parent d'enfant avec TSA, quelle solution ?

Réponse Epsilon à l'école : vous pouvez envoyer une vidéo avec un tiers (adulte ou adolescent sans TSA) qui joue le rôle de l'enfant. Bien le guider afin qu'il présente des difficultés au bon moment dans votre scénario.

La certification pratique présentée avec la vidéo d'un tiers jouant le rôle de l'enfant permet de présenter le niveau CETECH. Pour le niveau CEPRO, il est nécessaire d'envoyer une vidéo avec un enfant du niveau scolaire concerné par le cursus suivi, et présentant un TSA reconnu. Il ne peut pas être votre propre enfant..

Pour rappel, le niveau CETECH (technicien) est celui reconnu par France Compétences.



Le niveau CEPRO (assistant) est un niveau de certification spécifique à Epsilon à l'École. Il valide le CETECH ET le CEPRO. Le CEPRO concerne en priorité des professionnels déjà dans le domaine et non des personnes en reconversion professionnelle ou des parents. Pour ces personnes, le niveau CETECH est celui à obtenir.

Question : Concernant le matériel support, est-il possible de fabriquer soi-même certains supports, notamment pour des soucis d'économie ?

Réponse Epsilon à l'école : Les formateurs eux-mêmes fabriquent régulièrement leur matériel.

Ainsi, pour les boîtes de couleurs, vous pouvez trouver dans des magasins de bricolage des nuanciers (petites fiches individuelles reprenant chacun une couleur) et créer vos boîtes de couleurs. Les dimensions, même petites (5,5 cm x 4,5 cm,) fonctionnent. Le papier étant épais, il peut être manipulé; vous pouvez aussi les coller sur carton pour les renforcer.

Pour fabriquer les triangles bleus, vous pouvez avoir plus de précision sur le lien suivant :

<https://www.lejardindekiran.com/fabriquer-les-triangles-constructeurs-bleus-de-montessori-modeles-en-bois/>

Question : Mon programme est rédigé. Avant de faire la vidéo, j'ai vu qu'il était possible de solliciter un CESUP pour un entretien d'une heure pour avoir des soutiens et conseils.

Comment procéder pour en bénéficier ? Ayant peu d'expérience, je préfère m'assurer que mon travail sera en adéquation avec les attentes avant de filmer ma séance.

Réponse Epsilon à l'école : Vous pouvez contacter directement un CESUP (voir leur présentation sur le site internet) et lui demander un devis pour une consultation.

Cependant, la plupart des candidats n'utilisent pas cette option et réussissent. Pour rappel, la plupart des candidats écrivent leur programme après avoir expérimenté et testé leurs stratégies avec les enfants et après quelques séances délivrées avec le programme décrit. Si vous réalisez un jeu de rôle avec un tiers, il convient de mettre en œuvre un scénario que vous imaginez qui inclut le travail sur le programme.

Solliciter un superviseur CESUP consiste à s'entraîner sur un cas autre que celui présenté dans la certification car cette dernière témoigne de votre autonomie à assurer un cours particulier. C'est une expérience utile mais pas obligatoire.

Question : J'ai pris plusieurs vidéos avec l'enfant que je suis actuellement, j'aimerais savoir la durée maximale de la vidéo à rendre ? J'ai fait un tri mais il me reste encore des vidéos.

Réponse Epsilon à l'école : Il est attendu une vidéo de 5 minutes. Si vous dépassez un peu,



merci de préciser dans votre commentaire l'intérêt de regarder la vidéo plus longtemps pour l'expert qui l'étudiera.

Objet : Pour les forces décrites, est-ce qu'il s'agit des points forts de l'élève dans ses compétences relatives au programme établi, générales ou est-ce qu'il s'agit d'autre chose ?

Réponse Epsilon à l'école : Oui, vous présentez les points forts de l'élève dans ses compétences relatives au programme établi.

Objet : Comment comprendre la page "Critère analyse vidéo" ?

Réponse Epsilon à l'école : Vous pouvez noter des commentaires sur les erreurs que vous avez remarquées dans votre façon de faire : « j'ai fait comme ça, j'aurais dû faire comme ça » mais vous n'avez pas à commenter systématiquement tous les points de ce tableau « critère analyse vidéo ».

Le barème est pour le correcteur. Celui-ci attribue des points en fonction de ce qu'il observe dans la vidéo. Ce barème n'est pas là pour s'appliquer à vos éventuels commentaires, il ne les sanctionne pas. Autrement dit, si vos commentaires sont pertinents, ils peuvent éventuellement être un bonus. Mais vous êtes notés sur la vidéo uniquement.

ABSENCES

Objet : Comment cela se passe-t-il si je suis absent à une partie de la formation ?

Réponse Epsilon à l'école : Il arrive parfois qu'un stagiaire soit absent sur une partie de la formation. Selon les raisons de son absence et les justificatifs qu'il nous fait parvenir (certificat médical avec critère d'urgence), nous examinons les possibilités de lui proposer de rattraper le cours manqué sur une autre session. Ceci en fonction des possibilités d'accueil des salles et des places disponibles, en ligne ou en présentiel.

Pour les formations certifiantes, toute absence impacte le passage de la certification : celle-ci ne peut être passée qu'après avoir suivi l'intégralité du cursus.

Toute absence impacte aussi la prise en charge financière par le CPF si vous êtes dans ce cas. Le CPF ne finance pas les journées d'absence. Si vous rattrapez les cours manqués sur une autre session, notamment pour pouvoir passer la certification, les journées seront alors à votre charge financière.



Objet : Peut-on savoir s'il y a des désistements en cours de formation ?

Réponse Epsilon à l'école : Les désistements en cours de cursus sont très rares, quand cela arrive c'est en général pour un problème de santé urgent. Il peut y avoir quelques désistements entre le passage de la certification théorique et le passage de la pratique. Nous sommes alors en contact avec le stagiaire pour trouver ensemble des solutions aux éventuels problèmes rencontrés.

CONTACT

Objet : Nous ne savons pas toujours comment vous contacter

Réponse Epsilon à l'école : une seule adresse mail pour nous joindre :

information@epsilonlecole.com

Ou par téléphone : 06 60 49 06 40 (de 10h à 12h). Vous pouvez laisser un message si nous ne sommes pas joignables et nous vous rappellerons ou vous répondrons par mail dans les 7 jours.

Nous vous conseillons de privilégier le mail pour nous contacter en précisant en objet le motif de l'appel et la référence du cursus ou de la formation suivi-e le cas échéant.

Ces contacts sont rappelés sur nos supports, documents, livrets et sur le site internet.

En cours de formation, le formateur est votre premier interlocuteur.



DIVERS

Objet : Je souhaite bénéficier d'une supervision. Je fais comment ?

Réponse Epsilon à l'école : Vous pouvez contacter un de nos superviseurs du réseau Epsilon à l'école. Vous en trouverez la liste sur la page "[Superviseurs](#)" du site internet. Ce sont les certifiés de niveau CESUP.

Objet : Je ne retrouve pas mon attestation de présence/certificat de réalisation de formation. Que faire ?

Réponse Epsilon à l'école : L'attestation de présence (appelée certificat de réalisation) est envoyée à chaque stagiaire en fin de formation via notre plateforme de gestion de formation (DIGIFORMA). Nous vous demandons d'en faire une copie et de bien la conserver car nous ne faisons pas de duplicata. Cette précision est apportée sur le programme de formation et le livret de suivi des stagiaires.

Objet : Est-ce que l'EDCS est adapté pour l'évaluation des enfants avec une déficience intellectuelle profonde ?

Réponse Epsilon à l'école : Oui, l'outil est adapté pour les élèves avec DI à partir du moment où l'élève présente les prérequis nécessaires aux apprentissages académiques (moyen de communication, imitation, attention conjointe, etc...).

Objet : Est ce que je recevrai mes notes avec les résultats de la certification ?

Réponse Epsilon à l'école : Non, selon la directive de France Compétences qui certifie les formations certifiantes, vous recevrez uniquement l'information comme quoi vous validez ou non la certification ainsi qu'un court commentaire. Sachant que vous aurez déjà eu un retour de votre évaluateur.trice lors de votre entretien.

Mise à jour le 01/09/2026

